



# HODENT

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE

CANTON DE  
VAUREAL

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 12 janvier 2024

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 9
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

04 janvier 2024

Date d'affichage :

04 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

**Étaient présents :** Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari.

**Absents excusés :** Fabien Copin (pouvoir donné à Nelly Claës), Joël Le Manach (pouvoir donné à Pierre Polverari), Sébastien Valorz (pouvoir donné à Isabelle Branson), Pascaline Legrand, Chloé Journe.

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 décembre 2023
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Délibérations à l'ordre du jour :
  1. Délibération n°2024-01 : Remboursement et participation du budget assainissement au budget communal 2023
  2. Délibération n°2024-02 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
  3. Délibération n°2024-03 : Remboursement au SIRS Ambleville – Hodent – Omerville du surplus du coût de la classe orchestre des communes non adhérentes
  4. Délibération n°2024-04 : Convention de partenariat avec le lycée Camille Pissarro de Pontoise
  5. Délibération n°2024-05 - Désignation d'un délégué suppléant du SIERC
  6. Délibération n°2024-06 - Désignation d'un délégué titulaire du SMGFAVO
  7. Délibération n°2024-07 - Désignation d'un délégué suppléant du SIABVAM
  8. Délibération n°2024-08 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du SMDEGTVO
  9. Délibération n°2024-09 - Désignation d'un délégué titulaire du SIAEP Vexin Ouest

10. Questions diverses :

- Validation des plans pour la déclaration préalable pour la restructuration de la Mairie
- ZAENR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

**Compte-rendu des décisions du Maire :** M. le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57, il a décidé de virer des crédits au compte 6588/65 présentant un solde insuffisant. La somme nécessaire a été prélevée sur l'article 60612/11.

**1. Délibération 2024-01 : Remboursement et participation du budget assainissement au budget communal 2023**

Comme tous les ans en fin d'année, il est proposé un virement du budget assainissement sur le budget communal afin de rembourser les sommes payées par ce dernier et imputables au budget assainissement.

Le détail ci - dessous montre que le virement devrait être de 6 516.73€ :

- participation EDF station de pompage et station d'épuration : 3 697.88 euros
- participation aux frais de rémunération du personnel communal (agent communal pour 5% de son temps de travail) : 1 765.50 euros
- participation aux frais assurance généraux (20% de la cotisation correspond aux dommages aux biens et à la garantie responsabilité et environnement) : 818.13 euros
- participation aux frais d'assurance employés : 114.76 euros
- participation aux frais d'entretien, d'essence et d'assurance du tracteur à hauteur de 5 % : 9.67 euros
- participation aux frais du véhicule électrique à hauteur de 5% : 110.79 euros

Vu les crédits inscrits au compte 658 du budget assainissement (5 600€ maximum) ;

Vu la situation budgétaire de l'assainissement ;

M. le Maire propose de limiter le virement à 5 600 euros.

Avant de procéder au vote, la majorité du Conseil Municipal accepte la limitation exceptionnelle à 5 600€ et que le service soit financé par les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte la proposition de limitation à 5 600€ pour le remboursement du budget Assainissement vers le budget Communal.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

## **2. Délibération n°2024-02 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette inscrits au chapitre 16.

Cette autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre - libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
<b><u>20 - Immobilisations incorporelles</u></b>		
202 : Frais études, élaboration	19 000€	4 750€
204181 : Biens mobiliers, matériel et études	90 300€	22 575€
<b><u>21 - Immobilisations corporelles</u></b>		
2116 : Cimetière	125 603.14€	31 400.79€
212 : Agencements et aménagements de terrains	12 500€	3 125€
2151 : Réseaux de voirie	104 066.51€	26 016.63€
TOTAL		87 867.41€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

**3. Délibération n°2024-03 : Remboursement au SIRS Ambleville – Hodent – Omerville du surplus du coût de la classe orchestre des communes non adhérentes**

M. le Maire rappelle que le Conservatoire du Vexin propose aux communes (adhérentes ou non) des interventions scolaires en musique et/ou en théâtre, réalisées par ses professeurs, dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) de leurs communes.

Ces interventions de 45 min par classe ont lieu soit :

- une fois par semaine sur l'année,
- tous les 15 jours sur l'année.

Les 3 écoles du RPI ont renouvelé les interventions pédagogiques musicales, toutes les semaines de l'année, pour l'année scolaire 2023/2024.

La commune de Hodent n'étant pas adhérente, le Conservatoire n'appliquera pas le tarif préférentiel pour l'école. Par conséquent, les interventions seront facturées 3 760€ (2 groupes à 1 880€ chacun) au lieu de 2 880€ (2 groupes à 1 440€ chacun).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser au SIRS le surplus du coût de la classe orchestre soit 880€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

**4. Délibération n°2024-04 : Convention de partenariat avec le lycée Camille Pissarro de Pontoise**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat avec le lycée Camille Pissarro de Pontoise.

Cette convention a pour but de formaliser un programme de coopération entre le lycée et le milieu professionnel dans le cadre de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et/ou de projets pédagogiques communs (mise en place d'activités avec les élèves par exemple).

Le lycée a précisé que ce partenariat profiterait en priorité aux élèves des communes du Vexin, notamment dans le cadre d'une recherche de stage. En effet, du fait des distances, de la dispersion de l'habitat et de la difficile mobilité, les élèves peinent à trouver des structures pouvant les accueillir.

La commune choisit les modalités d'application et la durée de la convention (article 2 et 3).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal demande à ce que cela soit vu par les membres du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire et refuse l'adhésion au titre de la commune.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

#### **5. Délibération 2024-05 : Désignation d'un délégué suppléant du SIERC**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les statuts du SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin),

Vu le désistement de Fabien Copin, délégué suppléant ;

Considérant qu'il convient, par conséquent, de désigner un délégué suppléant de la commune auprès du SIERC,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal décide le vote à main levée,

A été élu, avec 9 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix « pour » :

Délégué suppléant : Eric Breton

Cette délibération sera transmise au Président du SIERC.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

#### **6. Délibération 2024-06 : Désignation d'un délégué titulaire du SMGFAVO**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les statuts du SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise),

Vu le désistement de Chloé Journe, déléguée titulaire ;

Considérant qu'il convient, par conséquent, de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du SMGFAVO,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal décide le vote à main levée,

A été élu, avec 9 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix « pour » :

Délégué titulaire : Patrice Bonnet

Cette délibération sera transmise au Président du SMGFAVO.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

### **7. Délibération 2024-07 : Désignation d'un délégué suppléant du SIABVAM**

Vu les statuts du SIABVAM (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny-en-Vexin),

Vu le désistement de Chloé Journe, déléguée suppléante ;

Considérant qu'il convient, par conséquent, de désigner un délégué suppléant de la commune auprès du SIABVAM,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal décide le vote à main levée,

A été élue, avec 9 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix « pour » :

Déléguée suppléante : Isabelle Branson

Cette délibération sera transmise au Président du SIABVAM.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

### **8. Délibération 2024-08 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du SMDEGTVO**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les statuts du SMDEGTVO (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise),

Vu le désistement de Fabien Copin, délégué titulaire ;

Vu la candidature de Eric Breton, délégué suppléant, pour devenir délégué titulaire,

Considérant qu'il convient, par conséquent, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SMDEGTVO,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal décide le vote à main levée,

Ont été élus, avec 9 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix « pour » pour chacun des candidats :

Délégué titulaire : Eric Breton

Déléguée suppléante : Isabelle Branson

Cette délibération sera transmise au Président du SMDEGTVO.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

### **9. Délibération 2024-09 : Désignation d'un délégué titulaire du SIAEP Vexin Ouest**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les statuts du SIAEP Vexin Ouest (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable),

Vu le désistement de Isabelle Branson, déléguée titulaire ;

Considérant qu'il convient, par conséquent, de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du SIAEP Vexin Ouest,

Considérant qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le Conseil Municipal décide le vote à main levée,

A été élu, avec 9 votants, 9 suffrages exprimés, 9 voix « pour » :

Délégué titulaire : Cédric Chiepperin

Cette délibération sera transmise à la Présidente du SIAEP Vexin Ouest.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Isabelle Branson, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Pierre Polverari, Fabien Copin, Joël Le Manach, Sébastien Valorz.
Voix contre	-
Voix abstention	-

### **10. Questions diverses**

- Le Conseil Municipal valide les plans envoyés par l'Architecte pour le dossier de Déclaration Préalable pour la restructuration du bâtiment Mairie.
- Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) : la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. Par conséquent, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.  
Une réunion avec les membres du Conseil Municipal est organisée le vendredi 19 janvier à 20h00 en Mairie afin de définir ces zones.
- Suite au mail d'un administré qui incombe une invasion de rats au réseau d'assainissement de la commune, la société Veolia est intervenue afin de poser

des sachets de dératisation dans les regards d'assainissement et de réseau pluvial rue de la Clé des Champs.

- Les Schubertiades en Vexin 2024 (4<sup>ème</sup> édition) se dérouleront les 4, 5, 6, 11, 12 et 13 octobre prochains (en soirée les vendredis et samedis, à 17h les dimanches). 13€ pour le tarif normal, 10€ pour les demandeurs d'emploi, étudiants et adhérents des foyers ruraux et participation des communes ; cette dernière sera de 400€ ou 450€.  
La commune devra se positionner sur l'une des dates mentionnées.
- Compagnie du Théâtre de l'Amble : la commune s'est portée volontaire pour présenter leur spectacle « De Deux choses lune » dans la commune.  
La date et les tarifs ne sont pas connus pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La Secrétaire de séance



Le Maire  
Eric Breton

